Annonce de l'initiative annuelle « Perspectives juridiques » 2003

L'Association canadienne des professeurs de droit (ACPD), l'Association canadienne Droit et Société (ACDS), le Conseil des doyens et des doyennes des facultés de droit du Canada (CDFDC) et la Commission du droit du Canada ont le plaisir d'annoncer la cinquième initiative annuelle de recherche dans les domaines juridique et socio-juridique.

Le concours
Les coparrains invitent les chercheurs dans les domaines juridique et socio-juridique au Canada à soumettre des propositions de recherche pour rédiger des communications qui seront présentées (en version préliminaire) le 2 juin 2003 lors des assemblées annuelles de l'ACPD et de l'ACDS à Halifax.

Le thème de l'initiative Perspectives juridiques 2003, qui est présenté dans les pages qui suivent, sera « **Le droit et le risque** »

Les candidats retenus doivent présenter la version préliminaire de leur communication au plus le tard le 5 mai 2003 afin qu'elle puisse être photocopiée et distribuée à Halifax. Les versions définitives doivent être prêtes au plus tard le 29 août 2003. La Commission du droit du Canada publiera ces textes en version française et en version anglaise. Les auteurs qui le souhaitent pourront également prendre des dispositions pour faire publier eux-mêmes leur communication.

Subvention attribuée
Les coparrains choisiront jusqu'à six propositions. La subvention comprend une somme de 3000 $ attribuée pour la production de la communication. Elle couvrira en outre les frais de déplacement engagés par le chercheur pour se rendre à Halifax afin de présenter sa communication préliminaire, ses frais d'inscription aux assemblées annuelles, l'hébergement pour deux nuits, de même que le billet d'avion et le transport terrestre, s'il y a lieu.

Pour soumettre sa candidature
Les personnes intéressées sont invitées à présenter une proposition d'une ou deux pages exposant la façon dont elles entendent aborder un sujet correspondant au thème général de recherche. Les demandes doivent être accompagnées d'un bref *curriculum vitae* qui fait état de leurs contributions scientifiques (recherches et publications, publiées ou non).

Le concours est ouvert aux professeurs et universitaires qui s'intéressent à la recherche dans les domaines juridique et socio-juridique. Les coparrains n'imposent aucune limite quant aux disciplines auxquelles les candidats doivent appartenir. Les demandes doivent être acheminées au plus tard **le vendredi 13 décembre 2002** par courrier ou par messager à l'adresse suivante :

Commission du droit du Canada
1100-473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

ou par télécopieur au (613) 946-8988.

Processus de sélection
Les demandes seront acheminées à un comité restreint composé de membres de chaque organisme parrain. Le comité prévoit que les candidats retenus lors du processus de sélection seront informés au plus tard le 15 janvier 2003.

LE DROIT ET LE RISQUE

Le droit gère, accroît ou même crée des risques. Les cadres juridiques visent à gérer les risques dans un grand nombre de domaines, comme les principes de pénologie en droit pénal, les règlements en matière de santé, la protection des créanciers, les devoirs des directeurs de société commerciale, et le principe de précaution dans le commerce international, pour ne mentionner que ceux-là. Dans la gestion des conflits, les décideurs doivent souvent identifier et estimer les risques futurs par exemple pour la garde des enfants ou pour la quantification des dommages-intérêts. À l'occasion, le droit crée aussi des risques lorsqu'il accentue la vulnérabilité de certaines personnes dans des situations de dépendance comme le parrainage pour les fins de l'immigration ou en modifiant l'équilibre des rapports sociaux en imposant certaines obligations de responsabilité. Comment le droit gère-t-il, accroît-il ou crée-t-il ces risques? Est-ce que les concepts utilisés, tels que la responsabilité, les droits et devoirs, continuent de bien nous servir? Les mécanismes mis en place par le droit sont-ils appropriés et adaptés aux nouvelles réalités?

La gestion des risques nécessite à la fois des activités préventives et correctives. La prévision des risques, la détermination des conséquences et l'assignation des responsabilités s'accompagne de mécanismes de réparations et réformes. En gestion de risques, on parle aussi souvent de réévaluation continue, de dissémination d'information et d'adaptation au changement. Comment le droit permet-il aux différents acteurs de gérer le risque? Est-ce qu'il crée les conditions nécessaires à une gestion appropriée? Y a-t-il lieu de revoir les effets sur les participants du droit et de la conception du risque qu'il véhicule?

L'objectif de cette compétition est de refléter une approche multidisciplinaire relativement à la gestion des risques par le droit. Les propositions peuvent aborder la question de façon générale ou porter sur un thème tel que les exemples suivants :

La gestion des risques et les transitions économiques
La gestion des risques en matière de travail, d'environnement, de santé, de rapports personnels dans le cadre de la famille
L'influence du droit sur les personnes à risque
La façon dont les décideurs, gestionnaires, tribunaux, médiateurs, fonctionnaires ou administrateurs apprécient le risque
La quantification du risque
L'influence du droit sur la perception du risque
La construction juridique de situations de (à) risque.

Pour obtenir plus d'information sur le concours, sur la portée des propositions ou pour la version anglaise de cette annonce, veuillez communiquer par courriel avec la Commission du droit du Canada à: info@cdc.gc.ca.

Concours antérieurs :

2002 Perspectives juridiques : Qu'est-ce qu'un crime?

Y a-t-il un noyau dur dans la notion de crime?
Jean-Paul Brodeur, Centre International de criminologie, Université de Montréal

Undocumented Migrants and Bill C-11: The criminalization of race
Wendy Chan, École de criminologie, Université Simon Fraser

What is Fraud?
Richard V. Ericson and Aaron Doyle, Collège Green, Université de la Colombie-Britannique

Crime, Copyright, and the Digital Age.
Steven Penney, Faculté de droit, Université du Nouveau Brunswick

Du mauvais plaisant au délinquant: réflexion sur la notion de «crime»
Pierre Rainville, Faculté de droit, Université Laval

Zero Tolerance Reversed: Constituting the Non-Culpable Subject in Walkerton
Laureen Snider, Département de sociologie, Université Queen's

2001 Perspectives juridiques : Rapports sociaux : Nouvelles perspectives sur la distinction publique-privée

L'envahissement de la publicité : les réseaux numériques et la privatisation de l'espace public
Darin Barney, Département d'histoire et de politique, Université du Nouveau-Brunswick

Les besoins privés et l'espace public : la politique, la pauvreté et la réglementation contre les mendiants dans les municipalités canadiennes
Nicholas Blomley et Damian Collins, Département de géographie, Université Simon Fraser

Les inégalités et les divisions entre le public et le privé
Nathan Brett, Département de philosophie, Université Dalhousie

L'émergence des « associations identitaires » dans les rapports collectifs de travail
Christian Brunelle, Faculté de droit, Université Laval

Il n'y a qu'un travailleur : Vers l'intégration juridique de l'emploi rémunéré et des personnes non rémunérées qui assurent des soins
Lisa Philipps, Osgoode Hall Law School, Université York

La révolution verte est-elle diluée? Les normes environnementales volontaires, le droit public et l'autorité du privé au Canada
Stepan Wood, Osgoode Hall Law School, Université York

2000 Perspectives juridiques : Les rapports personnels

Les rapports personnels en l'an 2000 : moi et mon F.S.I.
Ian Kerr, Faculté de droit, Université de Western Ontario

La dépendance épistémologique dans le cadre des rapports client(e)-thérapeute : Une observation relationnelle d'*O'Connnor* et de *Mills*
Sue Campbell, Département de philosophie/Études des femmes, Université Dalhousie

Les obligations fiduciaires dans les rapports commerciaux : Quand le lien « commercial » se transforme en lien « personnel? »
William F. Flanagan, Faculté de droit, Université Queen's

Rapports personnels de dépendance et d'interdépendance dans la relation avocat(e)/client(e)
Lucie Lauzière, Faculté de droit, Université Laval

Le droit et l'intimité dans la relation fonctionnaire-citoyen
Lorne Sossin, Osgoode Hall Law School et Département des sciences politiques, Université York

1999 Perspectives juridiques : La législation en question

Le pouvoir discrétionnaire de poursuivre en tant que complément à la réforme législative : Le scénario post-article 43 du Code criminel
Mark Carter, École de criminologie, Université Simon Fraser

De parole : Rapprochement de la culture juridique canadienne et de celle des Mohawks et de Kahnawake dans la négociation et l'établissement de l'autodétermination
E. Jane Dickson-Gilmore, Faculté de droit, Université Carleton

Mieux vivre par la loi? Enquête sur la théorie *parents patriae*
Anne McGillvray, Faculté de droit, Université du Manitoba

« Portalis c. Bentham? : Les objectifs assignés à la codification du droit civil et du droit pénal en France, en Angleterre et au Canada »
Michel Morin, Faculté de droit, Droit civil, Université d'Ottawa

Les parties principales face à la compartimentation : Réexamen du droit relatif à la discrimination
Denise Réaume, Faculté de droit, Université de Toronto

Protection des renseignements personnels et commerce électronique : légiférer sur les conflits d'intérêts
Teresa Scassa, Faculté de droit, Université Dalhousie